

Une commune de la „Corniche“ agaunoise :

MEX

Neuf communes découpent tout le territoire de St-Maurice-Campagne. Trois, arrosées par le Trient et l'Eau-Noire, forment la vallée de Salvan ; deux sont « outre-Rhône » et constituent comme un petit canton isolé sur la rive droite du fleuve, au pied des grands monts, à « l'extrême-orient » du District. Massongex, qui peut s'enorgueillir de fondations romaines, est la pointe septentrionale du *Pagus Agaunensis* ; Vérossaz et Mex entourent d'une « corniche » la petite capitale désénale ; Evionnaz enfin, a, pareil au centre d'une étoile, son village communal bien planté au centre du District, tandis que son territoire rayonne au loin, large et haut, jusqu'à la France, englobant les sauvages Plateaux de Salanfe et Clusanfe...

La Ville de St-Maurice et le Comté de Savoie

C'est à la date du 4 août 1298 exactement — sept ans presque jour pour jour après la fondation de la Confédération suisse — que Mex fait son entrée dans l'histoire, et c'est par une prohibition ! Un règlement concernant l'usage des forêts et pâturages appartenant à la bourgeoisie de St-Maurice, précise que les ressortissants de Mex et Vérossaz, bien que « concommuniens » de St-Maurice, ne peuvent profiter des communs de la plaine sans acquitter une redevance ¹.

Mex appartient donc, en 1298, à la grande commune de St-Maurice. Cette situation juridique ressort aussi d'un acte émanant des Comtes de Savoie. Dans une charte datée de Chambéry, le 23 octobre 1338, et traitant de réglementation fiscale, Aymon, « Comte de Savoie et Marquis en Italie », s'adresse à ses chers bourgeois de St-Maurice — *dilecti burgenses nostri Sancti Mauricii Agaun.*, dit-il. Or, sur le territoire communal, *infra confines ipsius villae*, il

¹ Notes Bertrand. — Je citerai ainsi les notes sur Mex, tirées des Archives de la ville de St-Maurice, que M. J.-B. Bertrand m'a spontanément communiquées, ce dont je le remercie très sincèrement.

énumère, outre la ville, *villa*, de St-Maurice, les *villulae* de Vérossaz (*Veraze*), Evionnaz (*Euyone*) et Mex (*Mez*)².

L'Evêché de Sion

A considérer la multiplicité des droits féodaux, on serait tenté d'imaginer Mex beaucoup plus vaste et plus riche que ne peut l'être un village juché sur les rochers.

Le 19 mai 1342, au palais épiscopal de Sion, c'est-à-dire, alors, au château de Tourbillon, — que les Séduois devaient envahir l'année suivante par hostilité contre leur nouvel évêque Guichard Tavel, — Jean de Blonay, coseigneur de Vevey et de St-Paul (sans doute Jean II de Blonay, alors encore au début de sa carrière), prête hommage à l'évêque de Sion pour les nombreux biens qu'il possède dans la mouvance de la principauté épiscopale : l'énumération en est longue, et nous réserve la surprise d'une mention de la « montagne de Mex, dans la paroisse de St-Maurice d'Agaune » (... *montem de Meys, situm in parrochia Sancti Mauritii Agaun.*³). Le prince-évêque était en ce moment Philippe de Chamberlhac, prélat périgourdin que les caprices de la destinée avaient conduit sur le siège de S. Théodule, avant de le transmettre à la Provence et de lui procurer d'autres honneurs.

L'Abbaye de St-Maurice

Les trois principaux seigneurs de la région devaient voisiner à Mex, soit le comte de Savoie, l'évêque de Sion, l'abbé de St-Maurice. En 1318 déjà, « ceux de Mex » conclurent un accord avec l'Abbaye. Mais un acte qui a davantage retenu l'attention, est une convention de 1362 par laquelle la « *communitas hominum* » de Mex reconnaît les redevances qu'elle a envers l'Abbaye. Le prieur-archiviste de l'Abbaye Hilaire Charles, au XVIII^e siècle, traduisait par « la Commune de Mex »⁴. Avec son enthousiasme coutumier, un moderne successeur de Charles, le prieur-archiviste Bourban, s'exprimait ainsi dans une conférence donnée en 1919 : Les habitants de Mex, disait-il, « comme les aigles de leurs rochers, ont de tout temps aimé la liberté. Déjà en 1362, ce petit village se trouve organisé (et on ne sait depuis quand ?) en commune, et en cette qualité il conclut un traité avec l'Abbaye de St-Maurice. C'est, d'une

² Gremaud : *Doc. Val.*, t. IV, n° 1735.

³ Gremaud : *Doc. Val.*, t. IV, n° 1830 (titre à corriger : il s'agit de l'évêque de Sion, et non de celui de Lausanne).

⁴ Charles : *Répertoire des Archives de l'Abbaye* (MS), t. I, p. 385. — L'acte de 1362 est le seul fait noté sur Mex par Boccard dans ses *Notes et Documents sur le Vallais* (MS), t. II, p. 148.

part, *l'universitas et la tota communitas dictorum hominum de Mez*⁵. » Ainsi donc, Mex se serait organisé en commune distincte entre 1338 et 1362, puisqu'en 1338 Mex est donné comme faisant partie de la grande commune de St-Maurice, et qu'en 1362 Mex paraît indépendant.

La convention de 1362 stipulait que Mex devait à l'Abbaye « pour cause de dîme, 5 coupes de fèves, 5 de seigle, 7 d'orge, 7 d'avoine ». Conformément à l'usage, un « avantier », soit un percepteur, est constitué, et l'Abbaye servira aux porteurs un dîner. Comme nous avons vu les mêmes dispositions, conclues précisément la même année, pour Arbignon, il y faut voir une normalisation générale des usages abbaciaux du temps⁶. Les relations entre Mex et l'Abbaye, ainsi précisées, éprouvèrent peu d'accrocs. C'est ainsi que Charles, résumant un acte de 1638 — *Rolle de ceux qui doivent le dime à l'Abbaye rière et sous tout le village de Mex*, — remarque que cet acte « revient à peu près à la reconnaissance susdite de 1362 ». Le 7 février 1730 les « Consorts de la dîme de Mex » reconnaissent à nouveau leurs redevances : ce sont toujours les mêmes. Toutefois, les 5 coupes de seigle seront désormais commuées en 5 coupes de fèves, la culture propre de Mex. Le même accord nous apprend que l'on s'acquittait de ces redevances « vers le carneval »...

La seule dispute dont Charles⁷ nous transmette un écho, eut lieu en 1704, et elle ne concerne point tout Mex, comme dans les chartes précédentes, mais seulement « les possesseurs de la montagne d'Arpillie en Mex », qui n'acquittaient point leur dû, profitant sans doute de l'absence prolongée de l'Abbé Nicolas I^{er} Zurtannen qu'une vague de nationalisme avait exilé du Valais. Fribourg soutenait naturellement le prélat qui en était originaire, et adressa ses plaintes aux Cantons Catholiques, à Berne et à la Nonciature de Lucerne. Mais l'adversité hâta la fin du prélat, et son successeur, Nicolas II Camanis, élu le 21 avril 1704, se hâta de reprendre l'abbatiate d'une main ferme. Par mandat gouvernal du 13 juillet de la même année, il faisait barrer la montagne de l'Arpillie... Le conflit s'apaisa dans la suite, et nous voyons en 1730 aussi les « Consorts de la montagne d'Arpillie de Mex » reconnaître ce qu'ils doivent chaque année, et aussi ce qu'ils doivent, selon le vieux droit féodal,

⁵ Bourban : Conférence faite à Sion le 5 août 1919, publiée dans le *Bulletin de la Murithienne*, fasc. XLI, 1921, pp. 99 sq. ; reproduite dans *l'Almanach du Valais*, 1923, pp. 76 sq. — C'est aussi le sentiment de M. le Dr Meyer, archiviste cantonal, qui a bien voulu nous écrire : « Tout en faisant partie de la paroisse de St-Maurice, Mex, avec son minimum de ménages nécessaire pour former légalement une commune autonome, a dû être commune dès le XIV^e siècle. » (Lettre du 4 mars 1938).

⁶ Pour Mex : Charles, *op. cit.*, p. 385 ; — pour Arbignon : *ibid.*, p. 386 ; cf. *Ann. Val.* 1936, pp. 123-124.

⁷ Charles, *op. cit.*, p. 385.

« à chaque changement de Seigneur [un nouvel Abbé] et de tenancier [nouveau consort] ».

Conflits

Plus graves et plus durables que ce bref orage, furent les procès et les discussions entre Mex et St-Maurice au sujet des avoirs fonciers. Presque toute l'histoire des rapports entre les deux localités n'est qu'une accusation réciproque d'empiètements. M. J.-B. Bertrand, qui en a recueilli les traces aux Archives de la Ville de St-Maurice, nous a communiqué l'éloquent dossier qui suit :

En 1341 déjà, les bourgeois de St-Maurice recoururent au juge du Chablais — ainsi appelait-on alors le pays du haut lac jusqu'au Trient —, qui rendit une sentence contre les hommes d'Épinassey et de Mex coupables d'avoir usurpé des biens communaux. Trente ans plus tard, en 1372, les « Saint-Mauriards » se montrent bons princes et accordent libéralement aux « Mélères » la permission temporaire de pâturer à la montagne d'Ousannaz (Jorat d'En-Haut)... Enfin, le 12 juillet 1400, le célèbre Comte de Savoie Amédée VIII donne sa confirmation au règlement des forêts et pâturages élaboré en 1298⁸, bien qu'entre-temps Mex paraisse avoir conquis son autonomie. Il faut sans doute conclure que l'approbation de 1400 ne retenait du règlement de 1298 que les clauses n'entamant pas cette autonomie ; peut-être même la conquête de celle-ci fut-elle le motif qui nécessita cette confirmation ?...

Le silence se fait ensuite pendant un siècle et demi, et il est à croire que, l'histoire manquant, les histoires manquèrent aussi... On se dédommagea au XVI^e siècle ! C'est d'abord avec Vérossaz que les Mélères eurent maille à partir à propos de l'alpage de Santannaire, et la dispute, qui durait depuis 1542, ne fut dirimée qu'en 1635 par une décision de la Diète en faveur de Vérossaz⁹...

Mais c'est avec St-Maurice surtout que Mex se chamaille¹⁰... On commença par tenter un arrangement à l'amiable, le 15 mai 1554 : ce fut sans effet, et Pierre de Columberio¹¹, official de l'Évêché de Sion en Bas-Valais, lança un monitoire contre ceux de Mex qui s'étaient approprié des parcelles des communs. En 1555 enfin, une sentence souveraine condamna les gens de Mex qui avaient dévasté les bois du Jorat, et confirma aux bourgeois de St-Maurice l'usage de ces bois.

Ces chicanes eurent pour résultat d'acheminer les parties vers une séparation des domaines. Dès 1562 St-Maurice demande une délimitation des biens

⁸ Notes Bertrand.

⁹ Notes Bertrand, et Bertrand : *Cahiers Valaisans de folklore*, n° 28, pp. 22-23.

¹⁰ Pour toute cette querelle : Notes Bertrand.

¹¹ De Cclombey ou de Colombier ; cf. *DHBS*, t. II, pp. 545 et 549.

particuliers d'avec les biens communs, et en 1564, un mandat baillival enjoignit à Mex de produire les titres utiles à cette séparation.

La querelle redevint aiguë en 1690, lorsque St-Maurice actionna Mex devant le gouverneur pour usage abusif des communs. Mex répliqua que payant à l'Etat un tribut annuel, il a sur les communs des droits prépondérants à ceux de St-Maurice. Mais cet argument n'est pas accepté, et Mex perd le procès.

On s'était chicané entre Mex et St-Maurice au cours du XIV^e siècle, au milieu du XVI^e et à la fin du XVII^e. On devait se chicaner une fois encore, une quatrième et dernière, au début du XIX^e.

De 1800 à 1807 la ville se plaint que les montagnards coupent le bois à tort et à travers dans les forêts communales de Troz-Buloz, ce qu'aggrava encore en cette dernière année un ouragan qui y abattit quantité d'arbres. Une transaction mit fin à la querelle : Mex céda ses droits sur la forêt moyennant 90 louis d'or. Cette paix fut conclue le 23 juin 1810. Mais cette paix n'empêche pas les Mélères de penser que dans les confins des Dents du Midi, à Plan-Névé, il y a un véritable enfer blanc, dont le froid brûle autant qu'une flamme, et c'est là que les légendes et les rancunes de Mex ont enchaîné pour leur peine éternelle tous les ennemis du village, parmi lesquels les « Vérossards » et les « Saint-Mauriards » ont assurément une place de choix ¹² !...

Les Communes

Le 24 juin 1786, le Conseil général de St-Maurice recevait « communier » Jean Pachoud de Mex pour le prix ordinaire de 50 écus petits et un setier de vin. Mex était donc bien, alors, une commune distincte de St-Maurice. Evionnaz paraît de même une commune séparée dans les protocoles du Conseil général de St-Maurice des 10 août et 1^{er} novembre de la même année ¹³.

Aussi bien, dans le recensement de 1798, le District de St-Maurice (nouvellement créé) comprenait-il les 10 communes de St-Maurice, Evionnaz, Mex, Vérossaz, Collonges, Dorénaz, Alesse, Massongex, Finhaut et Salvan. L'agent de recensement a noté toutefois que la fusion des 3 communes d'Outre-Rhône était désirable. On n'est donc point surpris, dans le recensement de 1802, de ne plus trouver aucune mention d'Alesse, et de voir Dorénaz et Collonges cités comme sections d'Outre-Rhône. Quant à Mex, dans ce même document, il est qualifié « Village de Mex », et ce mot « village » laisse planer un doute sur le maintien de son autonomie... De fait, le troisième recensement que l'on possède, de 1811, ne compte plus que 5 communes : St-Maurice (qui comprend Vérossaz, Evionnaz et Mex), Massongex, Salvan, Finhaut et Outre-Rhône ¹⁴.

¹² Bertrand : *Cahiers Val. de folklore*, n° 28, pp. 33-34.

¹³ *Protocoles du Conseil général de St-Maurice* (Papiers Bertrand).

¹⁴ Dr Meyer : *Les recensements de la Population du Valais de 1798 à 1900* (Berne, 1908), pp. 15-16, 27, 31, 76.

C'est sans doute ce qui explique qu'en 1807 déjà, dans un règlement de police sanitaire édicté le 12 février par le Conseil de St-Maurice, une commission de santé ait été établie, comprenant des membres spécialement affectés à la salubrité, non seulement de la ville elle-même, mais aussi de Vérossaz, Daviaz, Evionnaz et Mex¹⁵.

Avec le recensement de 1816 réapparaissent les communes de Mex, Colonges et Dorénaz¹⁶. Vérossaz et Evionnaz ne recouvrèrent leur indépendance qu'en 1822, après des luttes acharnées que M. le Dr de Cocatrix a racontées dans les *Annales Valaisannes* de février 1922. Selon les termes de la requête de Vérossaz du 4 décembre 1821, repris dans le décret du Conseil d'Etat du 27 juin 1822, la séparation « doit être considérée non comme une innovation, mais comme un retour à la manière dont elle (Vérossaz) était administrée avant 1798, administration particulière qui seule peut lui convenir... »¹⁷... C'est ainsi que Vérossaz et Evionnaz, encore englobés dans St-Maurice lors du recensement de 1821, retrouvent leur figure propre dans le recensement de 1829¹⁸. Dès lors, la liste des communes du District ne varia plus pendant près d'un siècle ; c'étaient : St-Maurice, Massongex, Vérossaz, Mex, Evionnaz, Colonges, Dorénaz, Salvan et Finhaut. Le 21 novembre 1912 le Grand Conseil a érigé une 10^{me} commune : Vernayaz, par démembrement de Salvan ; ce décret d'érection fut complété par un procès-verbal de délimitation le 10 février 1914 et un acte de partage des biens communaux le 9 février 1917.

Ainsi, bien que la topographie ait fait de Mex l'une des communes les plus écartées et les moins peuplées, l'histoire lui a réservé, parmi ses dix sœurs du District agaunois, l'un des premiers rangs par l'ancienneté. Mex est arrivé, semble-t-il, à l'autonomie entre 1338 et 1362, et, plus favorisé que les communes disparues d'Alesses ou de Morcles absorbées par les communes de la plaine, il a conservé jusqu'à ce jour son indépendance, sauf pendant une courte période au début du XIX^e siècle¹⁹.

¹⁵ J.-B. Bertrand : *Comment on luttait jadis contre les épizooties*, dans : *Confédéré*, 19 janvier 1938.

¹⁶ Meyer : *Recensements*, p. 45.

¹⁷ *Annales Valaisannes*, février 1922, p. 21.

¹⁸ Meyer : *Recensements*, pp. 45 et 52.

¹⁹ Population de Mex : — 1798 : 95 habitants ; — 1802 : 85 ; — 1816 : 97 ; — 1821 : 98 ; — 1829 : 105 ; — 1837 : 109 ; — 1846 : 117 ; — 1850 : 124 ; — 1860 : 129 ; — 1870 : 134 ; — 1880 : 126 ; — 1888 : 148 ; — 1900 : 151 ; — 1910 : 137 ; — 1920 : 134. — En 1930, le recensement accuse une population de résidence de 304 hab. ; mais il suffit de remarquer l'extraordinaire disproportion entre les sexes (246 hommes et 58 femmes), ou bien entre les langues (144 français, 6 allemands et 154 italiens) pour conclure que la population stable de Mex était d'environ 140 habitants ; le surplus provient du chantier de barrage du St-Barthélemy.

Le Souverain

Membre de la commune agaunoise, puis commune indépendante, Mex était encore sujet du Duc de Savoie avant la conquête valaisanne de 1476. Dès lors, sans rien changer aux droits acquis locaux, le Valais victorieux de la Savoie se substitua à Son Altesse. Ainsi, les aveux de redevances que Mex avait faits à son prince en 1437, furent renouvelés en faveur des « seigneurs patriotes » des Sept-Dizains en 1505, 1539, 1595 et encore 1746. C'était toujours la part du Souverain, car la conquête de 1476 n'abolit point ce terme, mais le déplaça seulement. Mex devait ainsi à l'Etat un tribut annuel de 2 muids de fèves ; en outre, il devait contribuer par une modique prestation en espèces (quelques sols et deniers) à la garde du château de St-Maurice. Enfin, en temps de guerre, les Mèlères devaient assurer la garde au col de Salanfe et à la porte de La Balmaz ²⁰.

La Chapelle de S. Florentin

Si Mex forme une commune, il ne constitue pas une paroisse, mais demeure membre de la paroisse de St-Maurice. Mex a cependant sa chapelle. L'édifice actuel, — dont le linteau de la porte d'entrée donne l'année de construction : 1906, — a pris la place d'un sanctuaire plus ancien, qui datait vraisemblablement de la fin du XVIII^e siècle. Son bel autel baroque eut, comme en tant de lieux tant de choses anciennes, le malheur de ne plus être compris et aimé ; on voulut faire mieux, et le chanoine Guillaume de Courten dessina dans le goût du jour, qui était le goût du roman, un banal autel. Celui-ci porte, sur une banderolle, la date de son inauguration : 27 Septemb. 1892, qui coïncidait avec la fête patronale ²¹.

M. Bertrand cite le populaire distique :

*Saint Florentin et saint Hilaire,
Priez pour les Mèlères.* ²²

Le Martyrologe Romain contient au 27 septembre l'éloge suivant : *Seduni, in Gallia, sancti Florentini Martyris, qui, una cum beato Hilario, post abscissionem linguae, jussus est gladio feriri.* Il s'agit donc de deux martyrs — l'un, Florentin, fait figure de chef ; l'autre, Hilaire, de compagnon — ; on leur a d'abord arraché la langue, puis on les a achevés par l'épée. Mais où donc ces deux martyrs ont-ils versé leur sang ? Le texte latin actuel dit : *Seduni, in Gallia.* Avant de traduire, le savant abbé Gremaud a eu la curiosité de collationner les manuscrits des anciens martyrologes, qui, plusieurs fois, situent explicitement dans le diocèse d'Autun le lieu désigné ; il ne restait plus à Gre-

²⁰ Notes Bertrand.

²¹ Renseignements de M. le Chanoine Grandjean, recteur de Mex.

²² Bertrand : *C. de folklore*, n^o 28, p. 5.

maud qu'à chercher dans le territoire autunois : sept mentions antérieures à la fin du XI^e siècle y révèlent l'existence d'un *Sedunum* ou *Seudunum* : « c'est maintenant *Suin*, dans le Charolais »²³. Mgr Besson est aussi catégorique : « Florentin fut martyrisé non à Sion mais à Suin près d'Autun »²⁴.

Par quelles voies Florentin et Hilaire ont-ils donc immigré chez nous ? La Chronique de Sigebert de Gembloux († 1112) a retenu à l'année 411 les noms de plusieurs martyrs, victimes des Barbares qui envahissaient la Gaule : *Inter multos martyrizantur Sedunenses Florentinus et Hilarius, Desiderius Lingonensis cum Vincentio archidiacono, Antidius Besontionensis episcopus*, ce qui se traduit ainsi : « Parmi des martyrs nombreux il y eut Florentin et Hilaire de Suin, Didier de Langres avec l'archidiacre Vincent, et l'évêque Antide de Besançon ». De cette Chronique, éditée pour la première fois en 1513 à Paris, on ne tarda pas à tirer des conclusions injustifiées... On voulut voir dans les trois membres de la phrase citée trois mentions parallèles, et c'est ainsi que Florentin, comme Antide, et comme Didier aussi, reçut une mitre, et qu'Hilaire, comme Vincent, devint diacre ou archidiacre... Dès lors, il n'y avait qu'un évêché répondant au nom de Sedunum : Sion en Valais, d'autant plus que « le Sedunum valaisan était plus connu que celui du Charolais »... C'est ainsi que le Valais fit l'acquisition d'un évêque supposé et de deux saints réels mais étrangers... Stumpf semble avoir été le premier, en 1548, à inscrire Florentin dans le catalogue des évêques de Sion ; il fut suivi en 1576 par le chanoine Brantschen ; en 1638 enfin, dans son Martyrologe Gallican, Du Saussay corrige les anciens éloges et écrit : *Castro Seduno ad Rodanum*, « dans le bourg de Sion sur le Rhône ». Cette interprétation fit florès et envahit toute la littérature hagiographique du Valais. Puis, comme saint Jérôme avait parlé d'un saint Florentin qui était un moine très miséricordieux envers les indigents, on l'identifia encore avec le prétendu évêque ; enfin on localisa le lieu du martyre à St-Pierre-de-Clages²⁵ !...

Il y avait bien cependant une faille dans la « tradition » qu'Anne-Joseph de Rivaz invoquait à l'appui du S. Florentin de Sion. « Comment prouver, écrit en effet Gremaud, que cette tradition est ancienne dans un diocèse où aucun culte religieux n'a été rendu à ce saint pendant tout le moyen-âge, comme le prouve l'absence de son nom dans le martyrologe, les calendriers, les

²³ Gremaud : *Mém. Doc. Soc. Hist. Suisse Rom.*, 1^{re} série, t. XVIII, pp. 477-480.

²⁴ Mgr Besson : *Recherches sur les origines des Evêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 6. — Mgr Duchesne lui aussi déclare qu'il faut « sûrement éliminer » de la liste des évêques de Sion S. Florentin ; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I (édit. 1894, p. 238 ; 2^e édit. 1904, p. 245).

²⁵ Cf. notamment Boccard : *Hist. du Vallais* (1844), pp. 19 et 402, et, du même, une défense de S. Florentin Ev. de Sion, basée surtout sur la Chronique de Sigebert, dans : *Notes et Documents sur le Vallais* (MS), t. I, pp. III-V.

bréviaires et les missels sédunois ?²⁶ » Alors aussi, S. Florentin n'avait en Valais aucune église, aucune chapelle, aucun autel²⁷. On ne trouve encore aucune mention de ce saint dans les Offices propres du Diocèse de Sion édités par Mgr François-Frédéric Ambiel en 1768. C'est le Supplément publié en 1807 par Mgr François-Joseph-Xavier de Preux, qui introduisit la fête des « SS. Florentin Evêque de Sion et Hilaire Diacre Martyrs ». Cette innovation s'accompagna d'ailleurs d'une réserve prudente, puisqu'on s'abstenait de tout récit biographique... S. Florentin et son compagnon trouvèrent encore des bonnes volontés qui leur dédièrent la chapelle de Mex : celle-ci, sans doute la seule de tout le Valais qui portât le vocable des deux saints qu'on avait naturalisés valaisans, finit par prendre figure de sanctuaire national...

Mex n'a pas de prêtre résident, mais la desservance de la chapelle est confiée à un chanoine de l'Abbaye. Depuis 1897 un prêtre assume cette tâche de façon permanente²⁸, avec le titre de recteur. Dans sa séance du 29 octobre 1900, le Chapitre abbatial « décida d'accéder à la demande des habitants de Mex et de leur envoyer régulièrement un confrère les dimanches et les jours de fête. En assumant cette nouvelle obligation, note le Recueil Capitulaire, l'Abbaye n'entend s'engager que dans la mesure du possible. Le quatrième dimanche du mois reste à la charge des RR. PP. Capucins. » Ce n'est toutefois que depuis 1921 que la messe a été célébrée sans interruption tous les dimanches et fêtes par le chanoine-recteur, sauf le dimanche toujours réservé à un Père Capucin. (Il existe d'ailleurs entre Mex et les Capucins un autre lien : la sacristie de Mex possède en effet un calice daté de 1692, dont l'écrin, une boîte revêtue d'un parchemin chargé encore d'une notation de plain-chant, porte l'inscription suivante : *Frater Maximus ex Valle Augusta Sacerdos capucinus fecit et dono dedit*). Mex possède depuis 1904 son cimetière (la première sépulture qu'on y fit fut celle d'un enfant) ; mais c'est à l'église-mère de St-Maurice qu'est réservée la célébration des mariages²⁹. Il n'y a d'ailleurs qu'un office d'état-civil pour les deux communes³⁰.

²⁶ Gremaud, *op. cit.*, p. 480.

²⁷ Gruber : *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter* (Fribourg, 1932).

²⁸ Liste des desservants depuis 1897 : MM. les Chanoines Camille Carron 1897-1911, Flavien Vergères 1911-1912, Paul Fleury 1912-1914, Jean Terrettaz 1914-1918, François Tonoli 1918-1919, Léon Matt 1919-1921, Max Grandjean depuis 1921 (Renseignements de M. Grandjean).

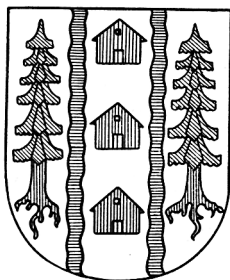
²⁹ Renseignements de M. Grandjean.

³⁰ *Annuaire officiel du canton du Valais* 1938, p. 69.

Armoiries communales

La Commune de Mex a adopté officiellement en janvier 1935 des armoiries communales³¹ (elle n'en avait point encore³²).

M. Bertrand a raconté dans un cahier de folklore les légendes et les traditions de Mex. Il en est une, parmi ces traditions, qui nous assure qu'un dragon ailé fut le premier habitant des gorges du Jorat. Mais comme, en ce temps-là, le château de St-Maurice retenait trois prisonniers, les juges leur offrirent la vie sauve s'ils réussissaient à débarrasser la contrée de son monstre. Munis de l'absolution sacramentelle, les trois vaillants partirent vers leur destin. Quand ils revinrent, ils purent en vérité affirmer que le dragon, après des hurlements et des convulsions horribles, avait explosé, et qu'ils avaient constaté sa mort. Pour preuve de leur exploit, ces nouveaux argonautes avaient rapporté le collier d'or arraché au cou du monstre. Félicités, comme bien l'on pense, les trois captifs furent grâciés, libérés, et, de plus, dotés du plateau de Mex. C'est là qu'ils s'établirent, et depuis des siècles et des siècles leurs descendants y perpétuent le souvenir de leur haut fait : ce sont les Richard, les Gex et les Gerfaux³³.



Les trois chalets des armes communales symbolisent à leur manière cette origine légendaire du petit village.

D'ailleurs, le nom même de celui-ci ne signifie-t-il pas « maison » ? *Mex* est orthographié *Mez* en 1338 et en 1362, *Meys* en 1342. Jaccard voit dans ce toponyme le nom masculin vieux français *mes*, dérivé du bas latin *mansum* (mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille),

³¹ Lettre de la Commune de Mex à l'auteur, du 26 janvier 1935, signée de M. Gex, président.

³² Dans une lettre du 15 décembre 1934, M. Gex, président de Mex, nous faisait savoir que sa commune ne possédait pas d'armoiries ; quelques jours après, le 19, M. le Dr Meyer, archiviste, nous assurait, de son côté, que les Archives cantonales ne connaissaient pas d'armoiries de Mex.

³³ Bertrand : *C. de folklore*, n° 28, pp. 28-29.

devenu *massum* déjà au XIII^e siècle ; de là un *mas* de terre, les *Maix* ou *Meis* du Jura, les diminutifs *mazot*, *mazel*. *Mazot* est aussi le nom commun des petits chalets³⁴.

Les trois chalets de Mex sont pris, dans le blason communal, entre deux torrents où chacun reconnaîtra le St-Barthélemy et le Mauvoisin. Mex, écrivait il y a quelques années le *Dictionnaire Géographique de la Suisse*, est une « petite commune et un village très pittoresques occupant un plateau élevé et entouré de parois rocheuses, à la base orientale de la Dent du Midi, entre les torrents de Saint-Barthélemy et de Mauvoisin »³⁵. Mais relisons aussi la description de Bourban : « Au sud-ouest de St-Maurice, les contreforts des Alpes valaisannes sont déchirés par deux gorges profondes qui sont des égouttoirs de la Dent du Midi. Et comme ce n'est pas toujours de l'eau claire qui s'en échappe, l'un, le mauvais voisin, le Mauvoisin, a créé le cône de déjection des Cases et des Perrières ; et l'autre, de plus mauvaise humeur encore, a créé l'immense cône de déjection du Bois-Noir... Le village de Mex est assis au soleil du midi, sur le bord d'une corniche verdoyante qui domine les grands rochers à pic sur la vallée du Rhône... »³⁶

Il est bien vrai que depuis la sentence de la Diète de 1635, qui a débouté les Méléres de tout droit sur Santannaire, Mex n'atteint plus le Mauvoisin ; mais, pour Mex, la sentence fut injuste. « Mex déclarait et déclare encore que les limites naturelles, rochers, torrents, etc., doivent faire règle pour les territoires communaux. Pour lui, la cause de son rival fut gagnée grâce à un subterfuge... », et les coupables expient leur ruse dans l'enfer glacé de Plan-Névé...³⁷ Espérons que la présence des deux torrents dans les armoiries de Mex ne fera point courir un nouveau risque de guerre, comme le fit récemment entre deux Etats d'Amérique centrale le lancement d'un timbre qui représentait une carte géographique un peu trop étendue...

Quant aux deux mélèzes qui complètent l'écu communal, ils jouent le même rôle que le bélier des armes de Bex ; on se plaît en effet dans le peuple à cette paronomase : les mélèzes représentent aussi bien les Méléres, que le bélier les Bellerins³⁸.

Communications et hôtes de marque

« Le village de Mex et les terres cultivables qui en dépendent sont situés sur une corniche formée de Jurassique et de Néocomien... Le câble, qui fran-

³⁴ Jaccard : *Toponymie romande*, dans : *Mém. Doc. Suisse Rom.*, 2^e s., t. VII, pp. 272 et 268-269.

³⁵ *Dict. Géogr Suisse*, t. III, p. 308.

³⁶ Bourban, *loc. cit.*

³⁷ Bertrand : *C. de folklore*, n^o 28, pp. 22-23 et 33-34.

³⁸ Armes de Bex dans le *DHBS* ; le nom de *Bellerins* est donné aux habitants de Bex ; cf. *Dict. Hist. Vaud.*, t. I.

chit d'une seule portée la paroi vertigineuse entre Mex et Epinassey, continue à servir pour les besoins de la localité, car celle-ci n'a pas de voie d'accès carrossable »³⁹, écrivait en 1905 le *Dictionnaire Géographique*. Un câble dans le vide, ou deux sentiers rapides — celui de la Crossettaz et celui de Planbournon — furent longtemps les seuls liens reliant Mex à la plaine. A moins que vous ne disposiez d'une journée : dans ce cas, prenez le chemin que M. Eugène de La Harpe décrivait naguère dans un beau livre sur *Les Alpes valaisannes*⁴⁰ : « ... C'est peut-être l'un des plus intéressants des Alpes. Abordez-le déjà, — c'est un peu le chemin de l'école, mais qu'importe ! — à Monthey ; traversez les immenses châtaigneraies de Choëx, de beaucoup les plus belles de tout le pays valaisan ; suivez le délicieux chemin à mi-côte, constamment dans la verdure, qui aboutit à Daviaz ; traversez le grand plateau incliné de Vérossaz, aux divers hameaux d'un pittoresque achevé, perdus au milieu des pommiers, des poiriers et des cerisiers, un véritable océan de fleurs odorantes en mai, et poursuivez par les gorges si sauvages du haut Mauvoisin. Vous admirerez ce cirque extraordinaire que semble surplomber la Cime de l'Est, un véritable "Creux de Champ,, ; vous franchirez le torrent au Pont du Laisiez ; vous visiterez ce nid d'aigle qui s'appelle Mex, curieux hameau perdu qu'ignorent encore même les touristes les plus curieux des sites inédits, et qui dort, combien paisible, sur sa corniche, en pleine lumière sous le regard bienveillant de la Cime de l'Est et du Combin. »

Aussi bien, croyant avoir trouvé un texte où les modestes paysans de ce village haut perché paraissaient affublés du titre sonore de « Messeigneurs du Conseil de May », Bourban avait-il souri, « de son bon sourire à la fois malicieux et indulgent »... Mais notre savant chanoine s'était laissé prendre au piège de son attention captivée par le hameau voisin, et il n'avait plus pensé que Messeigneurs étaient en vérité les conseillers à la Diète de mai⁴¹...

Mais si titre ronflant n'a jamais tenté les Mèlères, il convient cependant d'inscrire dans leurs annales la date du 7 septembre 1935, où, pour la première fois sans doute dans leur histoire, un conseiller fédéral, M. Etter, et une commission du Conseil national furent les hôtes de Mex, grâce à une belle route construite pour mener à pied d'œuvre ouvriers et matériaux destinés à combattre les débordements du torrent de St-Barthélemy. C'est ainsi qu'après bien des siècles de chicane, St-Maurice et Mex ont trouvé un chemin de rencontre...

Léon DUPONT LACHENAL

³⁹ *Dict. Géogr. Suisse*, t. III, 1905, p. 308.

⁴⁰ Eugène de La Harpe et Frédéric Boissonnas : *Les Alpes valaisannes* (Lausanne, 1911), pp. 16-18.

⁴¹ Bourban, *op. cit.* ; Bertrand : *C. de folklore*, n° 28, pp. 9-10.